

Projet d'une politique de sécurité
au
Directeur des poursuites criminelles
et pénales

Symposium sur la lutte à l'intimidation

M^e Sabin Ouellet
20 octobre 2008

Approche globale

- Quatre paramètres pour la politique
 - Habilitation sécuritaire
 - Protocoles de sécurité
 - Sécurité des renseignements
 - Sécurité des locaux

Habilitation sécuritaire

- Obligatoire pour tout le personnel, les consultants et les ressources externes
- 3 aspects
 - Antécédents judiciaires
 - Relations avec le milieu criminel
 - Capacité de crédit - Equifax

Protocoles de sécurité

- Protocole lors de la commission d'un geste d'intimidation
- Protocole sans égard à l'intimidation
- Protocole dans les cas de dossiers à risque

Sécurité des renseignements

- Politique de sécurité informatique
- Politique de transport des données
- Gestion des dossiers sensibles dans les bureaux de poursuite

Sécurité physique des bureaux

- Aménagement des locaux
 - Zone d'accueil
 - Accompagnement des visiteurs
 - Surveillance

Me Sabin Ouellet
Procureur en chef (p.i.)
Bureau des affaires extérieures, sécurité
et développement
Directeur aux poursuites criminelles et pénales
1200 route de l'église – 3e étage
Québec (Québec) G1V 4M1
Tél.: 418.643.9059 poste 20887
Télécopieur: 418.646.5412
Courriel: s.ouellet@justice.gouv.qc.ca